



EXTRAIT du REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

de la Commune de **BEUIL**

006-210600169-20230207-2023_01_11-DE
Reçu le 09/02/2023

Alpes-Maritimes

Le ~~mardi sept février deux mille vingt trois~~, à 18 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 01.02.2023

Étaient présents : M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noel MAGALON, quatrième adjoint, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal.

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 02 février 2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 07 février 2023.

Monsieur François SCHULLER a quitté le conseil municipal à 19h45 (durant l'exposé de la délibération n°6) à la suite d'une invective de Monsieur Jean-Louis COSSA.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°01.2023

DELIBERATION N° 11 : OPERATION « OUI LOVE » : MODIFICATION EXCEPTIONNELLE ET TEMPORAIRE DES TARIFS DES GÎTES COMMUNAUX :

Monsieur Christian GUILLAUME, troisième adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de participer à l'opération commerciale nationale "oui love" mise en place par les gîtes de France, qui prévoit de mettre en place des tarifs promotionnels au prix arrondi de 100 € pour deux nuitées sur les appartements des gîtes de France. Ces tarifs seront appliqués les week-ends du 24 au 26 mars et du 31 mars au 02 avril 2023.

En contrepartie, les gîtes de France proposent de ne pas prélever de commissions, ni de facturer de frais de dossiers aux clients.

Seules la taxe de séjour et les options ménage et linge feront l'objet de facturations supplémentaires.

Monsieur GUILLAUME demande au Conseil Municipal de valider la participation de la commune à cette opération

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur GUILLAUME et après en avoir délibéré :

VALIDE la participation de la commune à l'opération « oui love » mise en place par les gîtes de France afin de proposer des tarifs promotionnels au prix arrondi de 100 € sur les appartements des gîtes de France pour 2 nuitées.

VOTES :

Pour : 9

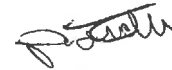
Contre : 0 **AR Prefecture**

Abstentions : 0
169-20230207-2023_01_11-DE
Reçu le 09/02/2023

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché
Le premier adjoint



Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

